
Motion de Ramel-Nogaret, au nom du comité des finances, sur la loi relative à l'emprunt forcé, lors de la séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793)

Dominique Vincent Ramel de Nogaret

Citer ce document / Cite this document :

Ramel de Nogaret Dominique Vincent. Motion de Ramel-Nogaret, au nom du comité des finances, sur la loi relative à l'emprunt forcé, lors de la séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 319;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38493_t1_0319_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Beauvoir et s'est mise en possession de cette commune. La retraite précipitée des rebelles a été dirigée sur l'île de Bouin, que le général Haxo a fait attaquer le 16 sur deux colonnes. L'une partant de Beauvoir et l'autre du bois de Cenet. Les attaques ont été vigoureuses; l'ennemi sur deux fronts de bataille, n'a pu les soutenir; il s'est mis dans une déroute complète; il eût été entièrement exterminé si la nature du terrain ne se fût opposé à sa poursuite. Cette horde s'est jetée dans les marais qu'elle a parcourus dans l'étendue de plus de deux lieues, puis, se portant tout à coup sur la gauche, elle s'est enfoncée dans le bois de Cenet, où était le général Haxo avec moins de 200 hommes. Alors il lui livra un combat. Nos braves républicains ne calculant pas le nombre de leurs ennemis ont poursuivi environ 1,000 brigands pendant près de deux lieues, dans les bois, sans perdre un seul homme. Tous ces combats ne comencent pas à citoyens à la République; elle peut se glorifier d'avoir les soldats les plus patients, les plus infatigables et les plus courageux; rien ne les étonne, nul obstacle ne les arrête. Malgré la rigueur de la saison, ils sont continuellement dans l'eau jusqu'à la ceinture pour fonder à coups de baïonnettes sur les brigands. Nous leur avons pris quatre pièces de 4 et une de 18, des chevaux, une quantité énorme de subsistances, de fourrages et nous sommes en possession de l'île de Bouin. Les débris de la bande de Charette sont en pleine déroute; j'espère vous en apprendre bientôt l'extermination totale et définitive (1).

« Salut et fraternité.

CARRIER. »

Le ministre de la guerre envoie une dépêche du général en chef Rossignol, qui annonce également des succès contre les rebelles du côté d'Angers, dont il annonce que les habitants ont fait bravement leur devoir, mais le général Marigny, qui commandait une partie de notre cavalerie, a été emporté d'un boulet de canon.

L'insertion de cette dépêche au Bulletin est aussi décrétée (2).

Suit la lettre du ministre de la guerre (3).

Le ministre de la guerre, au Président de la Convention nationale.

Paris, 20 frimaire an II.

Citoyen Président,

« Je t'envoie copie d'une dépêche que je reçois du général en chef Rossignol sur les succès des armes de la République contre les rebelles. Des

mesures sont prises pour profiter de ces avantages.

« Salut et fraternité.

« J. BOUCHOTTE. »

Extrait d'une dépêche du général en chef Rossignol, au ministre de la guerre (1).

« Du quartier général d'Angers, le 17 frimaire an II.

« Les défenseurs et les habitants d'Angers ont fait bravement leur devoir. L'esplanade, le faubourg et chemins qui y aboutissent sont jonchés des cadavres des rebelles. Ils ont été repoussés de même aux Ponts-de-Cé où ils s'étaient présentés en force. Pendant ces attaques qui ont duré deux jours, une partie de notre cavalerie qui les poursuivait depuis Laval, harcelait sans cesse leurs derrières et leur tuait beaucoup de monde. Le général Marigny, qui la commandait, a été emporté par un boulet de canon. Nos tués ou blessés dans les attaques des 13 et 14 sont en petit nombre.

« Les rebelles se sont retirés en désordre en apprenant l'approche de l'armée qui a fait treize lieues de poste en deux jours. Dès mon arrivée à Angers, j'ai envoyé à leur poursuite un corps de cavalerie avec quelques pièces d'artillerie volante; elle leur a tué environ 1,200 hommes; elle fait continuellement des prisonniers que je fais expédier aussitôt (2).

Signé : le général en chef ROSSIGNOL. »

Pour extrait :

Le ministre de la guerre.

J. BOUCHOTTE.

Le Président annonce à la Convention nationale qu'un grand nombre de pétitionnaires demandent à être admis à la barre, et que plusieurs rapporteurs de divers comités demandent aussi à être entendus.

La Convention nationale décrète qu'il y aura demain soir une séance pour l'admission des pétitionnaires (3).

Au nom du comité des finances, un membre [RAMEL-NOGARET (4)], propose à la Convention nationale de résoudre plusieurs questions que des citoyens ont soumises à ce comité, sur la loi relative à l'emprunt forcé.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 800. *Moniteur universel* [n° 82 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 332, col. 2]; *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 449, p. 296); *Bulletin de la Convention* du 21 frimaire an II, mercredi 11 décembre 1793.

(2) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 345 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 1562, col. 1].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 114.

(4) D'après l'*Auditeur national*, le *Moniteur universel* et le *Journal des Débats et des Décrets*.

(1) Vifs applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 345 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 1561, col. 2], d'après l'*Auditeur national* [n° 446 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 2], et d'après le *Journal de Perlet* [n° 116 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 89].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 114.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 800.